

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 14 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatorze mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP ; Maire.

**Présent** : Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1ère Adjointe, Mr LORENZI François, Mr GONNET Vincent, Mr ENOC Jonathan et Mme ORGELOT Anne ; conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Mr POISELET Kévin

**Procuration** : Mr POISELET Kévin à Mr MAUCHAMP Henri

**Nombre de conseillers en exercice** : 7 – **Nombre de votants** : 7 – **Quorum** : 4

Le Quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H31.

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV du 10 avril 2025**
- **Pose point lumineux aire de jeux**
- **Accès PMR église**
- **Tarifs emplacement camping**
- **Ravalement façade église**
- **Modification règlement SUM**
- **Demande de subvention**
- **Changement tracteur tondeuse**
- **Communications du Maire**
- **Questions diverses**

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désignés à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptés.

**Approbation du Procès-Verbal du 17 Mars 2025**

Le projet de Procès-Verbal a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le projet de Procès-Verbal ne donnant lieu à aucun commentaire, le Conseil Municipal,  
APPROUVE,  
A la majorité des suffrages exprimés le projet de Procès-Verbal du 10 avril 2025.

Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 1

### Pose point lumineux aire de jeux

*Mr le Maire explique que plusieurs habitants souhaiteraient pouvoir profiter pleinement de l'espace pique-nique, aire de jeux enfants et terrain de pétanque lors des soirées estivales.*

*SICECO est venu sur site et a préconisé un lampadaire solaire double (panneau solaire 400 Wh Inclinaison 20°- batterie + 1114 Wh- carte électronique de gestion – détecteur de présence), l'éclairage peut se déclencher par détecteur de mouvement ou être programmé avec une tranche horaire prédéfini.*

*Un devis est présenté avec un reste à charge de la collectivité pour un montant de 4318,51€.*

*Mme BOULEHLAIS : « c'est une très bonne idée » et confirme que lors de la période estivale beaucoup de familles profitent du site et des soirées estivales.*

*Mr GONNET : « c'est pas mal si SICECO a fait cette proposition c'est que c'est ce qui est le plus adapté »*

*Le Maire : « C'est un point lumineux avec 2 bras l'un qui éclaire le terrain de pétanque et le second qui éclaire les tables »*

*Mr LORENZI : « le terrain de pétanque est vaste »*

*Mme ORGELOT :« est ce qu'il éclairera assez ?»*

*Mme ORGELOT fait un lien avec la lettre rédigée par certains enfants du village et jointe à la convocation, ils sollicitent la municipalité pour l'installation d'un coin basket expliquant que les Bords de Saône ont une aire de jeux pour les petits, un terrain de pétanque pour les plus grands mais rien pour les adolescents.*

*Mme ORGELOT : « est ce qu'on ne pourrait pas attendre de voir où se ferait le coin basket ?»*

*Le Maire précise qu'un terrain de basket a un coût financier onéreux et que la municipalité ne pourrait bénéficier que de très peu d'aides de l'État mis à part une éventuelle aide de la Communauté de Communes.*

*Mme BOULEHLAIS : « non pas forcément, j'ai commencé à regarder et on peut solliciter le Département également, la Région etc., moi je veux bien aider les jeunes à monter le projet »*

*Mme BOULEHLAIS précise que l'on pourrait dans un 1<sup>er</sup> temps répondre à la demande des enfants qui sollicitent l'aide d'un élu afin de monter le projet et que s'il y a un besoin de lampadaire pour ce coin basket celui-ci pourrait être intégré à ce projet ?»*

*Mr ENOC attire l'attention sur le fait que ce point lumineux n'éclairerait pas le chemin qui mène à cet espace, celui-ci étant dans une totale obscurité dès la nuit tombée, il estime qu'il serait intéressant que ce chemin soit éclairé.*

*Il rappelle qu'il était envisagé d'apporter l'électricité sur les Bords de Saône afin de faciliter les divers branchements et besoins électriques lors des manifestations.*

**Mr LORENZI : « Il faudrait demander aux jeunes ce qu'ils veulent exactement ils peuvent très bien comprendre que faire un vrai terrain c'est impossible mais un coin basket c'est possible »**

**Mme ORGELOT suggère l'éventualité de diviser un terrain de pétanque en 2 afin d'installer ce coin basket.**

**Mr ENOC propose d'extérioriser le terrain du côté du terrain de foot, il trouve dommage de vouloir tout concentrer au même endroit alors qu'il y a de l'espace en sachant que la présence de lampadaires ruelle du Pâquier pourrait résoudre l'éclairage du coin basket.**

**Mr MAUCHAMP : « cela pourrait perturber le voisinage ».**

**Mme ORGELOT précise que lorsque les lumières s'éteignent les enfants sont censés être chez eux et rarement seul sur le site.**

**Mme BOULEHLAIS confirme que les enfants sont accompagnés par leur famille et ne jouent pas après 23H00.**

**Mme BOULEHLAIS rejoint Mr ENOC sur l'emplacement du coin basket, une cage de but est encore présente sur le site, que l'espace est vaste et qu'il faudrait que chacun puisse avoir son propre espace de loisirs.**

**Mr MAUCHAMP préférerait également tout centraliser dans le même périmètre.**

**Après en avoir longuement débattu, Mr MAUCHAMP, Mr ENOC, Mr GONNET, Mme BOULEHLAIS et Mme ORGELOT décident de se rendre directement sur le site et fixe un rendez-vous vendredi 16 mai 2025 à 19H00, Mr LORENZI précise qu'il se rendra sur site le jour de sa convenance et tiendra informé l'assemblée de ce qu'il en aura conclu.**

**Le Maire : « On réfléchit au point où on pourrait le positionner, on réfléchit au coût et on prend une décision »**

**Concernant le point lumineux de l'aire de jeux, les élus n'ayant pas trouvé d'accord, aucune décision ne sera prise en ce sens, les avis divergent entre le fait que le système « solaire » ne serait pas assez puissant au niveau de l'éclairage, le fait qu'il faudrait éclairer le chemin piéton ou encore le fait qu'il faudrait emmener directement l'électricité sur site comme cela avait été envisagé.**

### **Délibération n° 07-2025- Accès Personne à Mobilité Réduite Église**

**Mr le Maire expose le problème d'un décalage de 15 centimètres lorsqu'on franchi le seuil de l'église, les fauteuils roulants doivent être portés et cela devient très problématique en sachant que l'accès PMR est obligatoire.**

**Le Maire : «je suggère l'achat d'une rampe qui resterait en permanence »**

**L'entreprise HANDINORME a établi un devis et préconise l'installation d'une rampe pliable en aluminium anodisé surface antidérapante pour un montant de 369,04€ HT.**

**Après avoir oui les explications de Mr le Maire et pris connaissance du devis,**

**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte à l'unanimité l'installation d'une rampe d'accès PMR à l'Église,**

**VALIDE à l'unanimité le devis de l'entreprise pour un montant de 346,68 € HT (369,04€ TTC)**

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

**Délibération télétransmise en Préfecture le 15 mai 2025**

Publiée sur papier le 15 mai 2025

### Délibération n°08 -2025 – Tarifs emplacements camping

Chaque élu a reçu une copie de la plaquette des tarifs appliqué au camping municipal.

Mme ORGELOT :«Il n’y a pas de tarifs saison et journalier pour les chiens ?»

Mr DOS SANTOS régisseur du camping depuis 7 ans est présent lors de la séance, il explique à Mme ORGELOT qu’il accepte les chiens présents avec les campeurs et qu’il ne facture pas car en général si le chien n’est pas accepté, le campeur préfère ne pas rester.

Mme ORGELOT « est ce que le camping sauvage est autorisé ?»

Le Maire : « non »

Mme ORGELOT explique avoir vu des campeurs au bord de l’eau, Mr DOS SANTOS explique que les gendarmes procèderaient au contrôle des cartes de pêche mais ne sanctionneraient pas ce « camping sauvage »

Le Maire : « ce sont des carpistes »

Mme BOULEHLAIS s’adresse au Maire : « Tant qu’ils ne font rien de mal ! De plus si les gendarmes autorisent pourquoi les embêter ?»

Mme BOULEHLAIS demande à Mr le Maire de reprendre l’ordre du jour.

Mr le Maire invite Mr DOS SANTOS à s’exprimer.

Mr DOS SANTOS évoque son mécontentement par rapport à l’entretien du camping, il aurait réalisé beaucoup de travaux lui-même et aurait dû également procéder à de nombreux achats (gazon, fleurs, câbles etc.) et ce, à ses propres frais.

Il aurait émis la demande de l’aide de l’employé communal mais son planning chargé n’a pas permis à Mr MEYER d’être dépêcher au camping lorsque Mr DOS SANTOS en évoquait le besoin. Le Maire précise que l’employé communal travaille au camping, participe à l’entretien de ce dernier, tonte, ramassage de feuilles, élagage et qu’à la date d’ouverture de celui-ci l’intégralité du travail à réaliser en extérieur était réalisé.

Mr DOS SANTOS ne souhaite plus réaliser l’entretien et le nettoyage, il informe qu’il remettra les clés du camping en fin de saison et reprendra celles-ci pour la réouverture en Mai.

Mr le Maire lui rappelle que sans factures la Trésorerie ne peut pas procéder au remboursement.

Mme BOULEHLAIS propose qu’un budget camping soit établi, en cas de besoin, Mr DOS SANTOS informerait la Mairie et les achats seraient immédiatement effectués.

Mr DOS SANTOS précise que ce sont des achats qui sont faits dans « l’urgence ».

Elle évoque l’éventualité d’augmenter les heures de l’employé communal en pleine saison mais Mr le Maire indique l’impossibilité de cette solution.

Mr DOS SANTOS insiste sur le fait que trop peu d’habitant et élus ne viennent au camping précisant que seulement 3 personnes présentes dans la salle se rendent sur site. Il invite donc les gens à venir plus souvent.

Il souhaiterait également que des habitants et/ou élus se rendent disponible afin de venir peindre les sanitaires précisant que la peinture et les pinceaux sont sur le site.

Mme BOULEHLAIS suggère de faire un appel aux bénévoles du village « Pour la crèche de Noël dans la cour de l’église des bénévoles étaient présents, il faut demander aux habitants peut-être certains seraient intéressés et ravis de rendre ce service »

**Mr ENOC : « oui, des retraités seraient sûrement contents d'aider et ça permettrait peut-être de leur faire une occupation »**

**Mme BOULEHLAIS explique qu'elle souhaitait proposer aux élus lors du débat concernant le camping, de réfléchir à une reconnaissance envers Mr DOS SANTOS afin de le remercier pour son dévouement depuis toutes ces années.**

**Mme BOULEHLAIS : « le bénévolat c'est génial mais savoir dire merci de temps en temps c'est bien aussi, un petit geste de reconnaissance fait toujours plaisir »**

**Mr LORENZI : « moi si c'est pour dire merci je suis toujours ok »**

**Le Maire : « je lui ai dit merci à plusieurs reprises mais effectivement on pourra y réfléchir »**

**Après un tour de table, les élus estiment que les tarifs ne doivent pas être augmentés et que ceux-ci semblent raisonnable.**

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,  
DÉCIDE,**

**A la majorité des suffrages exprimés le maintien des tarifs du camping municipal.**

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

**Délibération télétransmise en Préfecture le 15 mai 2025**

**Publiée sur papier le 15 mai 2025**

### **Ravalement Façade Église**

**Mr le Maire explique que l'église a été talochée de ciment à l'intérieur et à l'extérieur, les briques rouges se retrouvant enfermées dans un linceul de ciment, la Saône se trouvant dessous l'édifice à quelques profondeurs, l'humidité remonte, il faudrait retirer l'enduit actuel et faire un enduit à la chaux.**

**Le Maire : « je ne sais pas pourquoi ils ont enduit »**

**Mr LORENZI : « fut une époque si on voyait les briques ou la chaux, ça faisait vieillot donc on enduisait »**

**Une réflexion est en cours sur le nettoyage complet du mur de l'église au karcher avec l'aide financière d'une généreuse donatrice, le Maire précise qu'il n'est pas pour reconduire le coloris rose actuel mais opterait pour un ton pierre comme les églises des communes avoisinantes.**

**Mme BOULEHLAIS : « elle en dit quoi la donatrice du changement de couleur ? »**

**Le Maire : « elle n'est pas trop d'accord mais la donatrice prendrait en charge le lessivage et la Mairie la peinture »**

**Mr le Maire demande de ne pas tenir compte du devis joint à la convocation qui reprend seulement un lavage partie, un nouveau devis est attendu pour un lessivage total.**

**Le Maire : « vous en pensez-quoi ? »**

**Mr LORENZI : « il faut la nettoyer s'il y a une donatrice qui participe c'est chouette »**

**Le Maire : « différents architectes venus sur site préconisent de faire tomber l'enduit »**

**Un habitant présent suggère une méthode par traitement chimique pour traiter et résorber l'humidité.**

**Le Maire précise que les différents architectes n'ont pas évoqués une telle méthode.**

**Mme BOULEHLAIS fait remarquer qu'un architecte est sensé connaître son métier et que si cette solution n'a pas été recommandée par les différents architectes venus sur site c'est qu'il y a certainement une raison.**

**Au vu de l'insistance de l'habitant présent convaincu que cette méthode conviendrait à résorber l'humidité, le Maire accepte de prendre des renseignements.**

**Le Maire : « on pourra se renseigner »**

**Mme BOULEHLAIS : « oui on regardera »**

### **Délibération n°09-2025 – Modification règlement Salle à Usage Multiple**

**Mme BOULEHLAIS explique que la modification de ce règlement intérieur fait suite à de nombreux soucis constatés ces dernières semaines et récurrents.**

**Chaque élu ayant reçu le règlement intérieur actuel et une suggestion du nouveau règlement.**

**Elle explique qu'au vu du coût des différents dégâts, une caution de 250€ est jugée trop basse.**

**Elle explique également que lors de restitution de salle, il a été constaté à plusieurs reprises que les locaux et vaisselles sont sales, lorsque la restitution a lieu, la salle doit être rendue propre et on ne peut demander au locataire de reprendre le ménage, il devient impératif d'instaurer un forfait ménage ainsi qu'un chèque de caution spécifique à celui-ci.**

**Mme ORGELOT estime qu'un seul chèque de caution suffit précisant que lorsqu'elle avait en charge les locations, elle déduisait directement du chèque de caution.**

**Mme BOULEHLAIS explique qu'elle ne voit pas comment il est possible de débiter une somme partielle sur un chèque de caution.**

**Le Maire précise que la vaisselle cassée est facturée à part et n'est pas déduite du chèque de caution.**

**Mme BOULEHLAIS informe l'assemblée qu'il a été préconisé de différencier la caution pour la salle et la caution ménage qui n'ont pas les mêmes montants, en effet, il est inenvisageable d'encaisser un chèque de caution de 250€ pour un forfait ménage dont le coût serait nettement inférieur.**

**Elle explique que d'autres municipalités fonctionnent également comme ça.**

**Mme BOULEHLAIS demande aux élus de réfléchir ce soir au montant de la caution et au coût du forfait ménage qui seraient appliqués dans le nouveau règlement.**

**Mme ORGELOT mentionne l'article 3, elle pense que l'inventaire détaillé de la vaisselle doit être réalisé même en cas de non-utilisation de celle-ci, les locataires ayant accès à l'armoire vaisselle située au local où se trouve les frigos.**

**Mr LORENZI est d'accord sur ce point.**

**Mme ORGELOT suggère le retrait de l'article 11 qui ferait doublon avec l'article 2.**

**l'article 11 dénonce « lors de la restitution des clés, si le responsable communal constate et juge que l'état de la salle ne respecte pas l'article 10 et 11, la municipalité se réserve le droit de facturer le ménage, elle se réserve le droit d'appliquer cet article en cas de constat de vaisselle rendue sale »**

**Tandis que l'article 2 dénonce : « Les demandes de location doivent obligatoirement faire l'objet de la remise d'un chèque de caution d'un montant (à définir), un second chèque de caution d'un montant (à définir) pour le forfait ménage libellés à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile, l'identité et les coordonnées mentionnées sur cette attestation doivent être identiques au contrat de location.**

**Mme BOULEHLAIS conseille à l'assemblée le maintien de l'article 11, ces 2 articles étant complémentaires mais pas identiques.**

**Mme ORGELOT s'étonne de l'article 6 « il est interdit de cuisiner dans les locaux, seuls les réchauffages des plats et la préparation des sauces sont autorisés »**

**Mme ORGELOT : « ça sert à quoi d'avoir une cuisine ? »**

**Mr LORENZI : « à réchauffer c'est écrit »**

**Mme BOULEHLAIS rappelle que cet article est mentionné dans le règlement actuel et que c'est une recommandation des services sanitaires pour des raisons de santé publique.**

**Concernant le tarif du forfait ménage les avis divergent entre 30€ et 50€.**

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,**

**DECIDE à la majorité des suffrages exprimés de modifier l'article 3 en instaurant un inventaire de la vaisselle même en cas de non-utilisation de celle-ci**

**Pour : 6 – Contre : 1 – Abstention : 0**

**DECIDE à l'unanimité d'augmenter la caution de 250€ à 500€,**

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

**DECIDE à la majorité des suffrages exprimés d'appliquer un forfait ménage pour un montant de 50€**

**Pour : 6 – Contre : 1 – Abstention : 0**

**Délibération télétransmise en Préfecture le 15 mai 2025**

**Publiée sur papier le 15 mai 2025**

### **Délibération n° 10-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Chaque élu a reçu une copie du courrier de l'association Pagny pour Tous qui sollicite une subvention pour l'année 2025.**

**»**

**Mme BOULEHLAIS : « Pour l'instant il y a un loto enfant annoncé et en fin d'année l'achat des jouets pour les petits »**

**Le Maire : « Moi je suis d'accord mais le montant reste à définir »**

**Mme BOULEHLAIS : « moi je suis pour attribuer la même somme que l'an dernier 300€ »**

**Mr ENOC : « Moi aussi »**

**Mr LORENZI : « moi aussi je suis d'accord pour 300€ »**

**Mme ORGELOT : « non »**

**Mr GONNET : « 300€ d'accord ça me paraît très correct »**

**Mme BOULEHLAIS demande à Mme ORGELOT si elle souhaite expliquer son intention de vote ou si elle n'a rien à ajouter.**

**Mme ORGELOT n'aura pas de commentaires sur ce point.**

**Après en avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association Pagny pour Tous.**

**Pour : 6 – Contre : 1 – Abstention : 0**

**Délibération télétransmise en Préfecture le 15 mai 2025**

**Publiée sur papier le 15 mai 2025**

## Délibération n°11-2025 - Changement du tracteur tondeuse

Mr le Maire explique que le tracteur à 5 ans et qu'au-delà de cinq ans, la valeur du matériel se déprécie énormément.

Le Maire : « est ce qu'on garde le tracteur qu'on a actuellement ou est ce qu'on change ? aujourd'hui il vaut encore de l'argent, celui que l'on a actuellement est équipé de la coupe auto-connectée et d'un chargeur ce qui est très utile et appréciable pour l'employé communal »

Le Maire détaille les 4 devis reçus et présentés aux élus :

- JARDIVAL : Tracteur KIOTTI CX2510 Hydrostatique avec arceau de sécurité 34 881,00<sup>e</sup> TTC

reprise du tracteur actuel : 10 000 € TTC – Reste à charge commune 24 881,00 TTC

- EXPERT JARDIN : Tracteur John DEERE 2026R Arceau avec homologation route tracteur d'un gabarit et d'une gamme supérieure au modèle 1026R, d'une puissance motrice de 25CV, arceau de sécurité, coupe auto-connectée de 137cm sans le chargeur (le chargeur actuel est adaptable sur ce nouveau modèle) reprise de notre modèle actuel John DEERE 1026R et de la coupe auto-connectée sans le godet 9000,00€ TTC – Prix d'achat 27 600€ TTC

Tarif total de l'ensemble avec reprise (sans chargeur) 14 000 € HT – 16 800€ TTC

- BRAZEY MOTOCULTURE tracteur ISEKI avec arceau de sécurité, chargeur + coupe non-auto-connectée de 137cm de large + godet achat neuf 25 825,20 TTC euros – reprise du matériel 14 000<sup>e</sup> reste à charge commune 11 825,20€ TTC.

- RAKORD : tracteur KUBOTA avec arceau de sécurité, chargeur plus coupe auto-connectée de 137CM de large + godet 29 580,00<sup>e</sup> TTC reprise 10 000 € TTC reste à charge 19 580,00€ TTC.

Il explique s'être rendue à la Mairie de Varanges accompagné de Mr MEYER employé communal, ils ont pu découvrir le tracteur John DEERE, le Maire et l'employé communal de Varanges ont fait un très bon retour du matériel, Mr MEYER est favorable à l'achat d'un tracteur de ce type équipé de la coupe auto connecté.

Mr ENOC estime que l'option auto connectée n'est pas un critère d'achat.

Le Maire juge que cela fait partie du bien-être des employés au travail précisant que suite à son accident Mr MEYER rencontre des difficultés physiques.

Mr LORENZI : « dans ce cas c'est même une nécessité »

Mr ENOC : « il n'y a pas la largeur de coupe ? »

Le Maire : « c'est la même 137 centimètres »

Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent changer le tracteur-tondeuse avant qu'il déprécie.

Mme ORGELOT s'étonne de cet achat jugeant que le tracteur tondeuse actuel est récent.

Mme BOULEHLAIS : « je n'y connais rien, je vais attendre l'avis de Jonathan plus expert »

Mr ENOC : « je pense qu'il faut le changer, en dessous de 5 ans ça ne vaut pas le coup, à 5 ans on commence à y réfléchir, pour moi l'auto connectée n'est pas un critère, les 2 plus chers trop de différence de prix ça se joue entre Expert Jardin et Brazey Motoculture »

Le Maire : « je n'ai pas vu le tracteur proposé par Brazey Motoculture, il n'en avait pas à me montrer et il n'a pas l'auto-connectée »

Mr ENOC : « Pour moi, ce n'est pas un critère d'achat, il y a 3000€ de moins et ISEKI c'est une marque reconnue »

Le Maire : « ce qui compte c'est la fiabilité du matériel, il n'y a pas eu moyen de voir le matériel ni même une photo, j'étais indécis avant d'aller à Varanges et ma décision à changer à partir de

*là, le reste à charge serait de 14 000€ après la reprise de notre tracteur actuel, je précise je n'ai pas d'action chez eux »*

*Mr ENOC : « Moi non plus je n'ai pas d'action chez ISEKI, mais je ne sais pas comment on peut faire un choix sans avoir vu tout le matériel »*

*Le Maire : « j'ai vu tous les autres sauf celui-là, je n'ai pas pu avoir de photo sur ce type de matériel »*

*Mme BOULEHLAIS : « en effet ce n'est pas très vendeur »*

*Mr ENOC : «je l'ai vu hier en plus, je l'appelle demain et il va en trouver un à vous montrer »*

*Mr GONNET : « Non ce n'est pas vendeur de la part du commercial d'ISEKI, John DEERE me plaît bien, il y a une reprise et c'est une marque reconnue »*

*Après en avoir débattu,*

*Le Conseil Municipal,*

*ADOpte à la majorité des suffrages exprimés l'achat du tracteur tondeuse JOHN DEERE, VALIDE le devis de l'entreprise EXPERT JARDIN pour un montant de 14 000 € HT – 16 800€ TTC après reprise du matériel actuel.*

*Pour : 4 – Contre : 2 – Abstention : 1*

*Le Maire : « je ne comprends pas que le commercial d'ISEKI n'est pas fait le nécessaire »*

*Mr ENOC : « on n'était pas à 2 jours non plus »*

*Délibération télétransmise le 15 mai 2025*

*Publiée sur papier le 15 mai 2025*

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**SICECO** : Changement chaudière biomasse – Par courrier le SICECO nous confirme l'octroi d'une subvention de 50% du prix du changement de la chaudière à fuel.

**POINT A TEMPS** : Entretien de la voirie communale- pose d'une émulsion bicouche rue du Quai, application du point à temps sur la voirie communale par l'entreprise BM de Palaiseaux pour un montant global de 7204€ TTC.

**PHOTOCOPIEUR** : Le photocopieur actuel rencontre de gros problèmes, de fonctionnement, et ce, depuis plusieurs mois, malgré l'intervention de technicien et changement de plusieurs pièces, celui-ci continu à dysfonctionner, le SIGEC, société de location nous propose de changer le photocopieur actuel par un modèle Konica Minolta Type 227, ce nouveau contrat ferait économiser de 80,00€ par trimestre, le changement devrait s'effectuer fin Mai.

**4ème épisode P'tite BOURGOGNE:**

*Mme ORGELOT s'étonne d'une intervention sur la P'tite Bourgogne de la part de Mr le Maire, estimant que celle-ci ne fait plus partie du village, le Maire explique à Mme ORGELOT qu'il lui paraît normal d'informer des faits actuels, il rappelle que lors de la fermeture du commerce et leur départ de Pagny la Ville, certains élus ont apporté leur soutien au détriment de leur commune, certains élus ont également accusé le Maire et certains élus de leur départ.*

*Le Maire : « Aux dernières informations, les gérants de la P'tite Bourgogne ont quitté Léry, avec loyers impayés et dégradations des lieux. En deux ans et demi, trois changements pour les mêmes causes et les mêmes effets. Je rappelle que les gérants sont encore redevables à la commune, et qu'à l'époque certains élus les ont soutenus »*

*Mme BOULEHLAIS : « on s'en souvient il fallait leur monter un mur anti-son »*

**BAIL Pré d'Hées** : Une lettre recommandée a été envoyée à Mr CROTET lui demandant de réaliser la clôture sous 30 jours, et à ce jour nous avons dépassé le délai de plus d'1 mois, seule une partie de la clôture est réalisée.

Le Maire : « qu'est-ce qu'on fait ? »

Mr ENOC explique avoir défendu cette affaire et qu'il ne souhaite pas revenir sur ce qu'il a dit.

Mme BOULEHLAIS : « on lui laisse un nouveau délai ? »

Le Maire : « on en a discuté, pris une décision, on a fait un courrier, je vous pose la question qu'est-ce qu'on fait ? »

Mme BOULEHLAIS : « Après on débat, on prend des décisions à un moment donné il faut les appliquer »

Mr LORENZI : « si ça a été voté »

Mme BOULEHLAIS précise que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour mais qu'un débat et une décision collégiale a bien été prise dans ce sens.

### Questions diverses

Mme BOULEHLAIS prend la parole :

« Une habitante m'a fait remonter 2 remarques par l'intermédiaire de mon fils avec le souhait de rester anonyme, envers moi je précise. Cela concerne un véhicule (camionnette blanche) stationnée sur les Bords de Saône depuis plusieurs jours et la balançoire des « grands » qui montrerait des signes d'usures +++ et qui serait sur le point de « casser », je fais donc remonter ces informations ce soir.

Je voudrais préciser que les habitants peuvent contacter la Mairie par divers moyens mis à leur disposition, de plus ne suis pas seule élue dans le village, d'autres élus circulent et sont visibles, si comme dans ce cas précis, on ne préfère pas s'adresser à moi directement alors soit! néanmoins je souhaiterais que mes enfants n'aient pas un rôle de messenger ni d'intermédiaire, je souhaiterais qu'on leur foute la paix lorsqu'ils circulent dans le village, d'autant plus, si l'on ne souhaite pas s'adresser à moi personnellement »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

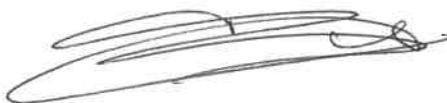
Les délibérations n°07-2025 à 11-2025 ont été examinées au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1ère adjointe, Mr GONNET Vincent, Mr LORENZI François, Mr ENOC Jonathan et Mme ORGELOT Anne ; conseillers municipaux.

Les secrétaires de séance :

Mr GONNET Vincent



Mme BOULEHLAIS Emmanuelle



Le Maire



En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie le 15 mai 2025.